Je souhaite faire une demande de logement social : à qui dois-je m'adresser et comment procéder ?

Pour faire une demande de **logement social**, vous pouvez faire votre demande directement en ligne, sur le **portail public** www.demande-logement-social.gouv.fr. Vous pourrez ensuite la modifier et la renouveler si nécessaire.

Vous pouvez aussi contacter :

- le service logement de votre **mairie** ou de la préfecture de votre **département** ;
- le service des ressources humaines ou le service social de la société pour laquelle vous travaillez, si celle-ci verse à Action Logement la participation des employeurs à l'effort de **construction** ;
- des **entreprises d'habitat social**, comme **3F**, présente en Île-de France et en région.

Vous obtiendrez ainsi un formulaire de demande de **HLM**, à remplir et à retourner signé, accompagné de pièces justificatives.

Besoin d'aide ? Les équipes de 3F sont là pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à les contacter. Nous vous invitons également à consulter les informations disponibles sur notre site, dans la rubrique accéder au logement social.